



Charte sur les Travaux Personnels Encadrés (TPE)

Les TPE font partie des épreuves anticipées du baccalauréat que l'on passe en classe de première. Elles sont obligatoires et nationales. Interdisciplinaires, les TPE poussent les élèves à chercher et exploiter des documents sur un thème donné. Cette démarche pédagogique, largement inspirée des TIPE des classes préparatoires, propose une alternative à l'enseignement magistral et se veut être une initiation à l'activité de recherche. Les résultats sont fortement observés lors de la procédure d'inscription en post-Bac.

Cette charte a pour but de vous rappeler les modalités d'organisation, afin que soyez dans les meilleures dispositions pour passer cette épreuve.

Travaux	Personnels	Encadrés
En lien avec les programmes, les TPE offrent aux élèves l'occasion de développer des capacités d'autonomie et d'initiative dans la conduite de leur travail en vue d'aboutir à une réalisation concrète.	Sur un sujet dont ils ont délimité les contours en accord avec leurs professeurs, les élèves élaborent en groupe, une production individuelle ou collective à partir de ressources documentaires variées.	Au cours des différentes étapes de la recherche et de la production du TPE, les enseignants suivent les élèves dans leur progression, et vérifient la pertinence des informations sélectionnées par rapport au sujet choisi

Source : site Eduscol

Les TPE ont pour but de favoriser l'autonomie et l'esprit d'initiative des élèves de 1^{ère}. Il s'agit pour l'élève de **développer de nouvelles connaissances et compétences**, de **faire des liens entre les deux matières**. Les thèmes sont fixés au niveau national, en revanche le sujet et la problématique sont choisis par les élèves qui peuvent dans certains cas composer en langue étrangère. Le groupe de travail est constitué de 2 à 4 élèves qui doivent apporter une réponse à la problématique et illustrer leur thème par une production finale.

Les TPE se déroulent sur une durée maximale de 18 semaines à raison de 2 heures inscrites dans l'emploi du temps des élèves. Les premiers cours auront lieu durant la semaine du 11 septembre.

Durant les 18 semaines,

✓ **les professeurs encadrants aident les élèves :**

1. à formuler leur problématique
2. à acquérir une certaine autonomie
3. à chercher et à traiter l'information sans plagiat
4. à contrôler le carnet de bord, élément indispensable pour suivre l'avancée des recherches
5. à entraîner les élèves à l'épreuve orale
6. à tenir compte des deux disciplines impactées
7. à valider l'objet proposé en lien avec la problématique
8. à contrôler la synthèse et la bibliographie
9. à alerter les élèves sur les risques encourus en cas de plagiat allant jusqu'à une possible interdiction de passer le baccalauréat

✓ **le professeur documentaliste aide les élèves :**

1. à chercher et traiter l'information sans plagiat
2. à acquérir une certaine autonomie et à développer leur esprit critique
3. à contrôler leur synthèse et leur bibliographie afin qu'elles soient conformes aux exigences attendues pour l'épreuve
4. finaliser leur TPE (impression, lieu pour s'entraîner à l'oral)
5. à préparer leur oral pendant les TPE blancs, ainsi qu'après les TPE blancs
6. à tenir compte des remarques des examinateurs pour améliorer leur présentation à l'examen

De plus, le professeur documentaliste met à disposition des élèves une banque de données, regroupant les thèmes, sujets et problématiques, présentés à l'épreuve par les élèves, les années précédentes.

L'équipe pédagogique organise des TPE blancs afin de s'assurer de l'avancée du travail, de vérifier que le travail proposé répond bien à la problématique et surtout de préparer les élèves à l'oral.

Cette année, les TPE blancs auront lieu durant la semaine du 29 janvier. Entre le 5 février et le 5 mars, les élèves auront le temps d'apporter les rectifications suites aux remarques des enseignants ou de finaliser les derniers éléments du TPE.

Les objets ainsi que les synthèses seront rendus entre le 5 et le 9 mars aux horaires qui seront communiqués ultérieurement : s'agissant d'une épreuve de baccalauréat, aucune dérogation ne sera accordée ni sur la date, ni sur l'horaire.

Les élèves devront se présenter à l'heure indiquée avec les éléments demandés (production, synthèse et bibliographie) : aucun tirage ni reliure ne sera assuré par un membre de l'établissement.

- **La production doit être réaliste et rendre compte d'un **travail collectif** avec **diversification des supports** (expérience, vidéo, site internet, journal TV ou**

magazine,...). Il est important d'éviter les dossiers papier qui donnent souvent lieu à des copier/coller.

- La synthèse de 2 pages maximum doit retracer la démarche du **groupe** et le bilan qu'en fait **chaque élève**. Elle est personnelle. Une attention particulière sera portée à la présentation, l'orthographe et la syntaxe.
- Une bibliographie qui aura été au préalable **validée par le professeur documentaliste** sera jointe à la synthèse, le tout remis dans une pochette coin transparente.
- Tous les éléments transmis devront être également remis **sous version numérique** : et soumis à un logiciel « anti-plagiât ». Ceci, afin d'éviter des écueils, de plus en plus nombreux, lors de l'oral.

L'évaluation définie par le BO du 10 octobre 2012 porte à la fois sur la partie encadrement et l'évaluation orale. (source eduscol)

Les encadrants notent sur 8 points les éléments suivants :

Items	Compétences
1. Recherche documentaire	1.1. Recherche de sources d'information et de documents en rapport avec le thème et le sujet
	1.2. Traitement pertinent des informations (sélection et analyse)
2. Démarche	2.1. Adaptation de la démarche au sujet
	2.2. Tenue d'un carnet de bord & Planification du travail
3. Contenus disciplinaires	3.1. Appropriation de connaissances et de compétences
	3.2. Association de connaissances et de compétences
4. Contribution au travail collectif	4.1 Esprit d'initiative et prise de responsabilité
	4.2 Souci d'un travail d'équipe

Les examinateurs noteront l'oral sur 12 points sans tenir compte des points donnés par les encadrants. Ils veilleront particulièrement :

- A la qualité de la réponse en s'appuyant sur la production et les synthèses (6 points)

Items	Compétences
5. Production	5.1. Pertinence de la production et de la forme choisie avec le sujet traité
	5.2. Inventivité
	5.3. Soins apportés au travail
	5.4. Production achevée
6. Note synthétique	6.1 Cohérence de la construction (plan et enchaînements) Qualité de l'expression (clarté, richesse du vocabulaire)
	6.2 Restitution de l'ensemble de la démarche

- La présentation du projet

Items	Compétences
7. Présentation argumentée	7.1. Construction de l'exposé
	7.2. Argumentation et justification des choix
	7.3. Réactivité face aux questions
	7.4. Richesse des connaissances mises en jeu
8. Expression orale	8.1. Qualité de l'expression orale (clarté, audibilité, richesse du vocabulaire)
	8.2. Prise de distance par rapport aux notes écrites

L'oral se déroule obligatoirement en **2 temps** (présentation et entretien) :

- **La présentation** des élèves avec un temps de parole de 5 minutes par élève.
Le groupe doit se présenter et présenter son thème, avec une répartition du temps de parole équitable en veillant à ne pas dépasser le temps imparti. L'annonce de la problématique et du plan en début d'épreuve est important tout comme le fait de rendre vivante la réponse à la problématique. Des liens entre les matières seront faits et chacun des membres du groupe veillera à utiliser un vocabulaire adapté et maîtrisé.
- **L'entretien avec le jury**
Ce temps de question réponse est inscrit dans le bulletin officiel. Il est de 5mn par élève et vise à « éclairer certaines notions, rectifier des erreurs, voir la connaissance que les élèves ont du sujet, démontrer les formules scientifiques, vérifier la bibliographie (les documents validés du point de vue scientifique, économique, historique ou littéraire) »
source éducol